

**COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)**  
**Extrait du registre des**  
**délibérations du Conseil Municipal**  
**n° 52-2017**

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	22/09/2017
Présents	13
Absents	10
Procurations	5
Votants	18

Par suite d'une convocation en date du vingt-deux septembre deux mille dix-sept, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le **vingt-neuf septembre deux mille dix-sept à dix-huit heures**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

**Présents** : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, BOURDONCLE Stéphane, SAINT MARTIN Jean, PEISER Jean-Luc, ABELLANET LE MINEZ Monique.

**Procurations** : DILLON Valérie à GARCIA Pierre, ROUGÉ Pierre à CAUX Xavier, VIDAL Candy à CATALA Fabien, MARIEIRO Fabienne à ALBAN Marie-Françoise, BIARD Ludovic à QUILLIEN Nicole.

**Absents** : DILLON Valérie, ROUGÉ Pierre, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic, BAJAN Andrée.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame SARRAIL Claudine est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

**Objet : Modification des tarifs du cinéma municipal**

Par délibération 08/2015 du 26 janvier 2015, le Conseil Municipal s'est prononcé sur les tarifs d'entrée du cinéma municipal.

Madame le Maire explique que :

**1. Suite à l'acquisition d'une caisse enregistreuse, le système d'encaissement nécessite une adaptation**

- Une carte d'abonnement magnétique rechargeable d'une valeur de 2 € remplace la carte de fidélité en carton. Contre paiement de 50 € elle donnera droit à 10 entrées et pourra être utilisée pour régler la place de plusieurs personnes (conjoint, parent, ami, etc.) au choix du titulaire ;
- Durée de validité : 1 an ; renouvellement de la carte limitée au 15<sup>e</sup> jour après la date anniversaire ;
- Toute carte perdue ou volée doit être immédiatement signalée pour éviter toute utilisation frauduleuse. Elle sera automatiquement bloquée. Le solde de la carte perdue ou volée sera rechargé sur une nouvelle carte payante : 2 €

**2. Le fonctionnement du cinéma impose la mise en place de tarifs spéciaux**

- Séance du vendredi à 18 h : 4 € (tarif unique) ;
- Fête du cinéma et printemps du cinéma (opérations nationales) : 4 € (tarif unique) ;
- Soirées à thème organisées en partenariat avec le CNC et les associations locales : 5€ (tarif unique) ;
- Tickets cadeaux prépayés (comités d'entreprises, cadeaux particuliers, etc.) : planche de 10 tickets à 50 € ou de 5 tickets à 25 €
- Séances hors CNC (ex : courts métrages achetés par la collectivité) : 5 €

Les autres tarifs sont inchangés :

- Tarif normal..... 6.00 €
- Tarif réduit..... 5.00 € (étudiants, demandeurs d'emploi et personnes en situation de handicap)
- Tarif jusqu'à 14 ans..... 4.00 €
- Tarif scolaire (collège/lycée au cinéma)..... 2.50 € fixé par l'État
- Tarif « Groupe » à partir de 10 personnes..... 3.50 €
- Tarif supplément lunettes pour la 3D..... 1.00 €

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ces tarifs applicables au 1<sup>er</sup> octobre 2017.

RECU EN PREFECTURE  
 Le 05/10/2017

Application agréée E-legalite.com

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Valide** les tarifs du cinéma municipal, applicables au 1<sup>er</sup> octobre 2017, tels que présentés ci-dessus par Madame le Maire ;
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Nicole QUILLIEN



1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances  
Suppléant de M<sup>me</sup> Le Maire

Pierre GARCIA

REÇU EN PREFECTURE

le 05/10/2017

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20170929-5202017-DE